**Intervention plénière Juin 2015**

**Rapport 76 : Programme régional Ambition Bio 2017**

Présenté le 31 mai 2013 par le Ministre de l’Agriculture, le programme **Ambition bio 2017** a pour objectif de donner un nouvel élan au développement équilibré de toutes les filières de l’agriculture biologique : "du champ à l’assiette”.

Il a fait l’objet de nombreuses réunions et un compte rendu des travaux vient d’être fait cette semaine.

L’agriculture biologique est appelée à prendre de plus en plus de place : c’est une nécessité au plan de la santé, dans le cadre du plan éco phyto, c’est une obligation au plan de la lutte contre les gaz à effet de serre et le chgt climatique.

La région n’a pas attendu le plan ambition bio pour avancer de façon volontariste dans l’aide à la bio.

Ainsi la Région s’est dotée dès juin 2006 d’une délibération cadre sur l’AB visant à se doter d’un plan cadre de développement régional de l’Agriculture Biologique afin de donner une forte impulsion à ce mode de production, en concourant au maintien et accroissement des surfaces et du nombre d’exploitations.

Cette délibération définit cinq domaines d’intervention pour la Région touchant à la Recherche- expérimentation, le Développement et la formation, l’aide aux exploitations et à la structuration des filières, la communication et la promotion de la filière mais aussi la coopération méditerranéenne.

L’évolution de l’AB dans notre Région a été importante :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Année | Nombre d’ha | Nombre d’exploitation | % deSAU |
| 2006 | 43808 | 929 | 6,3% |
| 2014 | 94987 | 2583 | 15,43% |

Nous sommes depuis plusieurs années la première région en terme de SAU.

Alors que le programme Ambition bio a comme objectif général le doublement, pour la France, de la part des surfaces en bio d'ici fin 2017, la volonté votée de la Région est de 30% d’ici 2020. Cela contribue à la réussite de l’objectif national.

Pour y parvenir il faut mettre les moyens pour ne pas casser la dynamique actuelle et certains manquent aujourd’hui :

Notre groupe regrette que des mesures fortes sur l’aide au maintien n’aient pas été décidées par l’Etat dans le cadre national du second pilier et demande que la Région supplée à cette carence.

L’aide à la certification a été une très bonne mesure, marquant la volonté de la Région de s’engager au côté des agriculteurs bios. Son arrêt est jugé comme un désengagement de la Région. Il est donc urgent de trouver une solution afin de poursuivre l’aide à la certification.

Notre groupe attend une délibération et une stratégie ambitieuse pour octobre. On ne peut pas faire moins qu’en 2006 !

Car l’AB, c’est l’agriculture de l’avenir, sans pesticide, nourricière, pourvoyeuse d’emploi, de produits de qualité, de proximité, une agriculture qui lutte contre les GeS.